

Commissaires des Courses : Maxime PELTIER, Laurent THIBAUT, Gilles LUSSON - Directeur de Réunion : Valentin PÉCOT
Délégué des Commissaires : Olivier PLAÇAIS

Code des Courses : Article 205 III (extrait) Ni les Commissaires de courses, ni les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer pour toute réunion de courses dans laquelle ils seraient directement intéressés.

1^{re} Course

Opérations : 15h50 - Départ : 16h20

PRIX DE LA RÉGION PAYS DE LA LOIRE (PRIX E. FOUCHER)

(Classe 3) - Haies - Femelles

24 000 € - (11 040, 5 520, 3 120, 2 160, 1 080, 720, 360)

27 600 € (12 696, 6 348, 3 588, 2 484, 1 242, 828, 414) - Allocation + Prime Propriétaire (pouliche ou jument si éligible)



Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, n'ayant pas, en course à obstacles, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu 15.000 (victoires et places).
Poids : 4 ans, 66 kg ; 5 ans, 68 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places) : 1 kg par 4.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.
Des récompenses seront offertes à l'entourage de la jument gagnante par Monsieur Eric TOURON, Conseiller Régional des Pays de la Loire en charge de la Filière Equine.

Parcours n° H1 : Haies, Dist. 3 700 m env. - 16 obstacles

Simple Gagnant, Simple Place, Coupé Gagnant, Coupé Place, Trio, 2 sur 4, Multi

Propriétaires	Juments	Montes	Poids	Valeur	Origines	Éleveurs	Entraîneurs	Performances
1 P. Lepeu/R. Guibert	1 LADY DU SEUIL (AQ) Δ ♀	Q. Defontaine	70	53,5*	F b. f.	5 Ectot (GB)/Deesse Du Seuil ♦ M ^{me} M. Boudot	1 Ch. Herpin (s)	198j (25) 5h 3h 8h
2 Ecurie Victoria Dreams	2 HAPPY FAMILY Δ ♀	T. Chevillard	69	54,5*	F b.	5 Waldpark (GER)/Happy Maia ♦ JPh. Dubois	2 JPh. Dubois	23j 5 (25) 8h 4h 3h
3 A. de Piepape/M ^{me} MA. de Leusse	3 LOVELY WILD ♀ ♀	F. de Giles	68	60*	F b.	4 Beaumec De Houelle/Katouchka ♦ Herald Bloodstock Ltd	3 Gab. Leenders (s)	276j (25) 1s 5s 1h 2h
4 SARL Carion E.M.M.	4 MORRA Δ ♀	C. Lefebvre	68	57*	F n. p.	4 Great Pretender (IRE)/Youadi ♦ SARL Carion E.M.M.	4 D. Sourdeau de Beaugard (s)	176j (25) 6s 4s 1s 1s
5 Thurloe Breeding Ltd	5 LUCY LOCKET (AQ) Δ ♀	A. Renard	68	~	F al.	5 No Risk At All/Tante Sissi ♦ O. Pawle	5 J. Delaunay (s)	23j 8s 5s 1s 2s (25)
6 M. P. Noue	6 MER DU LARGE ♀	R. Mayeur	67	54	F b.	4 Pastorius (GER)/Ecume Du Large ♦ P. Noue	6 M ^{me} O. Ellart	19j Ah (25) Th 3h 3h
7 SC. Ecurie Couderc	7 SAINTE WOMAN	M. Behocaray	66	64	F b. f.	4 Headman (GB)/Sainte Bumble ♦ EARL Patrick Joubert	7 D. Bressou	-
8 Ecurie Jumelle	8 MILKSHAKE DUGRANIT (AQ) ♀	T. Dumouch	66	~	F al.	4 Bande (IRE)/Une D'Or Du Granit ♦ PO. Robert	8 H. Jumelle	39j 4h 4
9 Ecurie Louis Fagalde	9 CIEL MON CASTOR ♀ ♀	Tho. Journiac	66	65	F b.	4 Pastorius (GER)/Castor Celeste ♦ Ecurie Louis Fagalde	9 M. Rolland (s)	52j 0h 0h
10 Ecurie Magnien	10 MANGUE (AQ) ♀	V. Morin	66	~	F b.	4 Prince Gibraltar/Toundra ♦ JF. Magnien	10 E. d'Andigné	26j 7h Th 7 3
11 N. Landon/R. de Kervenael	11 MAYREAU (AQ) ♀ ♀	A. Zuliani	66	~	F n. p.	4 Magneticim (IRE)/Election ♦ SCEA d'Armaillé	11 E. d'Andigné	36j 6 (25) 3 3 8

2^e Course

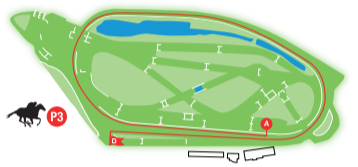
Opérations : 16h25 - Départ : 16h55

HARAS DU LION - PRIX URBAN SEA

(Listed) - Femelles

43 900 € - (21 950, 9 780, 6 585, 4 390, 2 195)

63 655 € (31 827, 12 731, 9 548, 6 365, 3 182) - Allocation + Prime Propriétaire (Listed, 4 ans et + si éligible)



Pour juments de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas cette année gagné un Groupe. Poids : 56 kg. Les juments ayant cette année gagné une Listed porteront 1,5 kg ; plusieurs Listed, 2,5 kg. En outre, les juments ayant depuis le 1^{er} mai 2025 inclus gagné un Groupe porteront 1,5 kg.

Versement à la poule des propriétaires : 312 à l'engagement ou 3.456 à l'engagement supplémentaire.

Des récompenses seront offertes à l'entourage de la jument gagnante par Monsieur François THOMAS, Directeur Commercial du Haras du Lion.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 2 000 m env.

Simple Gagnant, Simple Place, Coupé Gagnant, Coupé Place, Trio, Super 4

Propriétaires	Juments	Montes	Poids	Valeur	Origines	Éleveurs	Entraîneurs	Performances
1 Al Shira'aa Racing	1 DAWN SPIRIT IRE	5 M. Favriaux	56	~	F b.	4 Australia (GB)/Nocturnal Nemesis (GER) ♦ Al Shira'aa Racing	1 M. Baratti (s)	274j (25) 9 6 9 1
2 M. G. Augustin-Normand	2 FAMILLY Δ	I. Mendizabal	56	43,5*	F b.	4 Goken/Freuveville ♦ G. Augustin-Normand	2 Chr. Head (s)	199j (25) 3 2 2 7
3 M. A. Gray	3 SEONA ♀	J. Guillochon	56	38	F al.	4 Seabhac (USA)/Stilettoesinthemud (IRE) ♦ A. Gray	3 Fr. Monfort (s)	32j 0 2 6 2 (25)
4 M ^{me} G. Meunier	4 LE COMBAT CONTINUE	M. Grandin	56	45*	F b.	5 De Treville (GB)/Unguja ♦ P. Renaudin	4 S. Wattel (s)	189j (25) 7 5 2 2
5 N. Hutchings/G. Augustin Normand	5 ASHARIBA	T. Piccone	56	45*	F al.	5 Ribchester (IRE)/Ashaqah (IRE) ♦ SCEA ILC	5 D. Menuisier	200j (25) 9 11 1 5
6 M ^{me} E. Nieslanikova	6 MISS OF CHANGE	B. Flament	56	41	F b.	4 King Of Change (GB)/Miss Frangipani (GB) ♦ S. McPhee	6 M. Nieslanik	39j 9 0 5 6 6
7 M. A. Odriozola Arzallus	7 DARKAVA	G. Sanchez	56	~	F b.	4 Zarak/Darenjana ♦ A. Decrion	7 R. Avial Lopez	22j 1 (25) 5 5 7
8 Team Valor International	8 ULURU IRE	F. Veron	56	45,5*	F b.	5 Zoffany (IRE)/Boucheron (GB) ♦ Stonecross Stud	8 D. Menuisier	200j (25) 6 7 6 1
9 Team Valor International	9 UNWAVERING MONARCH	C. Lecoeuvre	56	~	F b.	4 Wootton Bassett (GB)/Vadsariya ♦ Haras d'Etreham	9 FH. Graffard (s)	173j (25) 8 1

3^e Course

Opérations : 17h00 - Départ : 17h30

GRAND STEEPLE-CHASE DU LION D'ANGERS - PRIX DE L'ASSELCO (PRIX A. DU BREIL)

(Classe 1) - Steeple-Chase

62 000 € - (28 520, 14 260, 8 060, 5 580, 2 790, 1 860, 930)

71 300 € (32 798, 16 399, 9 269, 6 417, 3 208, 2 139, 1 069) - Allocation + Prime Propriétaire (jument si éligible)



CIRCUIT DES GRANDS STEEPLE-CHASES DES REGIONS

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière été classés dans les trois premiers d'une Listed, ni cette année, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale supérieure ou égale à 88.000. Poids : 5 ans, 65 kg ; 6 ans et au-dessus, 67 kg. Les chevaux ayant, en steeple-chase, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, gagné une Classe 1 porteront 2 kg, plusieurs Classe 1 ou une course de dotation égale ou supérieure à 83.000, 4 kg.

Les remises de poids prévues à l'article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables à l'exception du paragraphe relatif aux femmes-jockeys.

Des récompenses seront offertes à l'entourage du cheval gagnant par Monsieur Pierrick ROUXEL, Président de l'ASSELCO, et par Monsieur André MARTIN, Président de l'Association des Courses du Lion d'Angers.

Parcours n° S4 : Steeple-Chase, Dist. 4 600 m env. - 24 obstacles (Haie Verte - Butte - Haie Noire - Open Ditch - Fence - Bull Finch - Double Barrière - Talus Landais - Oxer - Fence Irlandais - Rivière - Open Ditch - Fence - Bull Finch - Double Barrière - Haie Verte - Butte - Haie Noire - Gros Open Ditch - Rail Ditch and Fence - Gros Talus Landais - Double Barrière - Haie - Dernière Haie)

Simple Gagnant, Simple Place, Coupé Gagnant, Coupé Place, Trio, 2 sur 4, Multi

Propriétaires	Chevaux	Montes	Poids	Valeur	Origines	Éleveurs	Entraîneurs	Performances
1 MA. de Leusse/Comte E. Saint-Pierre	1 KING D'ALENE (AQ) Δ ♀	T. Dumouch	69	58*	H b.	6 Tunis (POL)/Divine D'Alene ♦ M ^{me} F. Cousteaudier	1 Gab. Leenders (s)	159j (25) Ah 6s 3s 7s
2 M. F. Audoin	2 KEEP CALM DARIYAN ♀	L. Bréchet	67	54	H b.	6 Dariyan/Princess Kaine (IRE) ♦ P. Desmard	2 P. & C. Peltier (s)	24j 1s 1c (25) 4c 4c
3 M. PE. Carrillon	3 KAYO COCO (AQ) ♀	C. Lefebvre	67	63,5	H b.	6 Cokoriko/Ejland ♦ T. Cypres	3 D. Sourdeau de Beaugard (s)	52j Jh (25) 1s 1s 2s
4 Ecurie des M	4 FAN D'APPLE'S (AQ) ♀ ♀	E. Manceau	67	54,5	H b.	11 Saddler Maker (IRE)/Rosa Apple'S ♦ R. Coveliars	4 P. Quinton (s)	10j 9s 6s 4s (25) Js
5 Ecurie du Mathan/P. Journiac	5 NELSON DU MATHAN ♀ ♀	Tho. Journiac	67	56	H b.	7 Pastorius (GER)/Thisbee Du Mathan ♦ JM. Baradeau	5 P. Journiac	39j 2s 4s 4s (25) 7s
6 M. G. Lenzi	6 L'UNION JACK ♀	L. Zuliani	67	63,5	H b.	5 Ivanhowe (GER)/Penkinella ♦ J. Cypres	6 D. Mélé (s)	134j (25) 1s 1s 3h 3h
7 M ^{me} P. Papot	7 WINTERISCOMING ♀	Q. Defontaine	67	58	H b.	7 Balios (IRE)/Dansia (GER) ♦ Haras du Hoguenet	7 P. Quinton (s)	25j 4s (24) 4c Js As
8 M. P. Pasquier	8 NOMADE ♀	non partant	67	55,5	H b.	7 Castel Sant'Angelo (USA)/Yellow Summer ♦ M ^{me} S. Papin	8 E. Leray (s)	11j 1s 3s 2h 6h As
9 Ecurie Comte Pierre de Montesson	9 KERKADOVA	M. Behocaray	65	60	F b.	6 Kapgardej/Koivana ♦ Ecurie Comte Pierre de Montesson	9 D. Bressou	30j 2s 4s 5h (25) 5s
10 Ecurie Sérénité	10 AMARNA ♀ ♀	A. Zuliani	63	58,5	F gr.	5 Toronado (IRE)/Causa Proxima ♦ M ^{me} G. Forien	10 D. Mélé (s)	23j 2s 5h Ah 7h (25)



4^e Course

Opérations : 17h35 - Départ : 18h05

PRIX DU DOMAINE DITTIERE - ÉPREUVE APGO (PRIX R. COUÉTEL)

(Classe 4) - Handicap de catégorie - Gentlemen-Riders

13 400 € - (6 700, 2 546, 1 876, 1 206, 536, 335, 201)

19 430 € (9 715, 3 691, 2 720, 1 748, 777, 485, 291) - Allocation + Prime Propriétaire (4 ans et + si éligible)



Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus. Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 25 k. La référence sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 kg. A la clôture définitive des partants, le poids minimum ne sera pas inférieur à 63 kg. Pour Gentlemen-riders, ceux n'ayant pas gagné 10 courses recevront 2 kg.

Challenge de l'Association des Propriétaires de l'Ouest (APGO) - informations & règlements sur clubgrc.fr

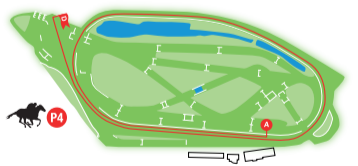
Des récompenses seront offertes à l'entourage du cheval gagnant par Monsieur Aurélien COURTOIS, Associé du Domaine Dittière et par les représentants de l'APGO.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence : +47.

Simple Gagnant, Simple Place, Coupé Gagnant, Coupé Place, Trio, 2 sur 4, Multi

Propriétaires	Chevaux	Gentlemen-Riders	Poids	Valeur	Origines	Éleveurs	Entraîneurs	Performances
1 Ecurie Haras des Senora	1 TREVOR SENORA Δ ♀	4 M. F. Guy	72	25	H al.	6 Motivator (GB)/Swan Senora ♦ Ecurie Haras des Senora	1 M. Seror (s)	5j 311 (25) 0
2 M ^{me} T. Mauduit	2 LEMPIRA ♀ ♀	8 M. G. d'Arexy	72	25	H b.	6 Taareef (USA)/Octavine (IRE) ♦ C ^o G. de Saint-Seine	2 K. Plisson	25j 6 9 1 6 0
3 C. Bareil/JM. Guinet	3 FIRST CREATION ♀	6 M. J. Majorcnyk	71	69	24	8 The Gurkha (IRE)/Striking Creation (IRE) ♦ C. Bareil	3 C. Lecrivain	24j 3 4 1 2 4
4 M. F. Charbit	4 RAIATEA (GB) Δ ♀	11 M. R. Gabard	71	24	F b.	5 Iffraaj (GB)/Rait (IRE) ♦ Concept Real AG	4 K. Plisson	24j 3 0 2 (25) 5
5 M. N. Leenders	5 KAPTAIN NORDIK ♀	7 M. T. Guineheux	71	24	H b.	9 Sri Putra (GB)/Ka Nordik ♦ N. Leenders	5 N. Leenders	23j 6 9 5 0
6 M. M. Teboul	6 THE WHEEL ♀	10 M. G. Viel	71	24	F b.	4 Taj Mahal (IRE)/Victory Boom ♦ M ^{me} A. Elkouby	6 F. Monnier (s)	12j 0 7 8 9 (25)
7 M ^{me} C. Vandamme	7 MANSSOURIO ♀	2 M. Max. Denuault	70,5	23,5	H al.	6 Ectot (GB)/Manssouria ♦ Gousserie Racing	7 E. d'Andigné	337j (25) 1 2 2 1
8 M. M. Poupard	8 GOT SEA ♀ ♀	13 M. X. Le Quere	70	23	H b.	5 Birchwood (IRE)/Essonite (IRE) ♦ Haras de Trelly	8 S. Gouyette (s)	25j 4 3 4 3 0
9 Ventura Bloodstock	9 SHIVA FLOWER IRE ♀	5 M. J. D. Manceau	69,5	67,5	F b.	4 Kingman (GB)/Victory Boom ♦ M ^{me} A. Elkouby	9 L. Baudron (s)	14j 0 4 5 4 0
10 M. M. Lotout	10 ALREADY QUEEN	9 M. P. Lotout	68,5	21,5	F n. p.	5 Magician (IRE)/Already Famous ♦ M. Lotout	10 A. Lotout	23j 5 4 8 5 7
11 M. Ger. Lecomte	11 MORNING FIVE ♀	1 M. R. Lemiere	67,5	20,5	H b.	9 French Fifteen/Miss Five (GB) ♦ Haras du Logis Saint-Germain	11 Ger. Lecomte	24j 5 3 5 (25) 7
12 Ecurie R.E.	12 DSCHINGIS ARROW ♀	3 M. B. Caron	66	65,5	19	5 Dschingis Secret (GER)/Perstrova (IRE) ♦ Avatara S.A.	12 C. Lecrivain	20j 4 7 2 7 0
13 M. R. Limayrac	13 SUCH A DIAMOND Δ ♀	12 M. T. Limayrac	63	61	15	6 Muhtathir (GB)/Sand Diamond ♦ P. Jarnois	13 R. Limayrac	11j 8 5 (25) 0 0



LES DIVERSES MENTIONS FIGURANT SUR CE PROGRAMME NE SONT DONNÉES QU'À TITRE DE SIMPLES RENSEIGNEMENTS

Le suffixe entre parenthèses indique que le produit est assimilé aux chevaux nés et élevés en France - * Ordre du tirage au sort des places à la corde - Cheval portant : ☉ des œillères, ☼ des œillères Australiennes, Δ un bonnet, ♀ une attache-langue - ★ Chevaux nés dans le second semestre -

(R) Représentant d'un propriétaire autorisé temporairement à ne pas courir sous son nom, tout en conservant ses couleurs - (S) Société d'entraînement - K€ : Prix de réclamation en milliers d'euros - ♥ Jument ayant été saillie - (A) Cheval assimilé Pur-Sang - (SF) Cheval Selle Français -

(AA) Cheval Anglo-Arabe - (AR) Cheval Arabe - (AC) Cheval Anglo de Complément - (AQ) Cheval Autre Que de Pur-Sang - (AK) Cheval Anglo de Croisement - (M) Modification du poids porté par le cheval - (C) Cheval autorisé à courir défermé des postérieurs - (E) Cheval inédit, mais ayant participé à une course école -

Dépassement de poids : a, 1 livre ; b, 2 livres ; c, 3 livres ; d, 4 livres ; e, 5 livres ; f, 6 livres ; g, 7 livres ; h, 8 livres - Cheval en italique : Cheval temporairement interdit de courir dans un handicap - ♣ Cheval non qualifié FEE - % : Pourcentage de TVA récupérable -

(-) et N° de corde : *Cheval autorisé à entrer parmi les derniers dans les stalles - Nom du jockey en caractères gras : jockey utilisant son joker - (2) Dans le cas de pluralité d'éleveurs, seul l'éleveur majoritaire est mentionné par ordre alphabétique - (1) Engagement supplémentaire 1 - (2) Engagement supplémentaire 2 -

Valeur : appréciation du handicapeur du niveau du cheval au vu de ses performances précédentes - Valeur * : Chevaux absents depuis 5 mois et + - " - " : Chevaux n'étant pas qualifiés dans les handicaps en France - Chiffre en gras dans les performances : nombre de jours depuis la dernière course.

* La prime au propriétaire est réservée aux chevaux nés et élevés en France ou assimilés. Elle est calculée sur la base de l'allocation perçue par le propriétaire du cheval.

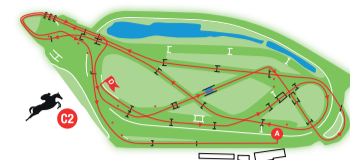
5^e Course

Opérations: 18h10 - Départ: 18h40

PRIX DU RESTAURANT LA RÉSERVE (PRIX G. BONSERGENT)
(Classes 3) - CHALLENGE DE L'OBSTACLE EQUINAXY - Steeple-Chase-Cross-Country - Cavalières & Gentlemen-Riders
24 000 € - (11 040, 5 520, 3 120, 2 160, 1 080, 720, 360)
27 600 € (12 696, 6 348, 3 588, 2 484, 1 242, 828, 414) - Allocation + Prime Propriétaire (jument si éligible)



Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 18.000 (victoires et places). Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière. Pour Gentlemen-Riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 kg. Le challenge comptabilise des points sur l'ensemble des courses d'obstacle réservées aux amateurs. Le partenaire Equinaxy récompensera l'amateur qui a marqué le plus de points à la fin du challenge. Seuls les amateurs membres du Club sont éligibles à la comptabilisation des points. Des récompenses seront offertes à l'entourage du cheval gagnant par Monsieur Benjamin GLEMIN, Dirigeant du Restaurant Roof-Top la Réserve à Angers.



Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 4 500 m env. - 34 obstacles (Haie Verte - Oxer - Fence Irlandais - Tronc d'Arbre - Banquette - Talus - Haie - Talus Landais - Fence - Petit Contre Haut - Haie Verte en Contre Bas - Grimpette - Piano à Descendre - Gros Contre Haut - Gros Contre Bas - Double Barrière - Talus Landais - Volpurn - Gué - Double Croche (C-H) - Double Croche (C-B) - Fossé - Grimpette - Open Ditch - Fence - Bull Finch - Gros Contre Haut - Gros Contre Bas - Piano à Monter - Descente - Passage Obligé - Double Barrière - Haie - Dernière Haie)

- Simple Gagnant, Simple Placé, Couplé Ordre, Trio Ordre, Super 4

Table with columns: Propriétaires, Chevaux, Caval. & Gentl.-Riders, Poids, Valeur, Origines & Éleveurs, Entraîneurs, Performances. Lists 7 horses and their details.

6^e Course

Opérations: 18h45 - Départ: 19h13

PRIX GROUPAMA (PRIX MANDESHA)

(Classe 1) - Femelles

27 400 € - (13 700, 5 206, 3 836, 2 466, 1 096, 685, 411)
47 950 € (23 975, 9 110, 6 713, 4 315, 1 918, 1 198, 719) - Allocation + Prime Propriétaire (2 et 3 ans si éligible)



Pour pouliches de 3 ans n'ayant pas depuis le 1^{er} août 2025 inclus gagné un Groupe ni depuis le 1^{er} mars 2026 inclus gagné une Classe 1. Poids: 57 kg. Les pouliches ayant depuis le 14 août 2025 inclus gagné une Listed ou été classées 2^e ou 3^e d'un Groupe porteront 2 kg. Les pouliches n'ayant jamais gagné recevront 1,5 kg; celles n'ayant jamais couru, 2,5 kg.

Cette course est qualificative aux Handicaps Classe 1. Des récompenses seront offertes à l'entourage de la pouliche gagnante par les représentants des caisses locales GROUPAMA et par Monsieur Dominique BOISRAMÉ, Administrateur de l'Association des Courses du Lion d'Angers. Parcours n° P3: Plat, Dist. 2 000 m env.

- Simple Gagnant, Simple Placé, Couplé Ordre, Trio Ordre, Super 4

Table with columns: Propriétaires, Pouliches, Monts, Poids, Valeur, Origines & Éleveurs, Entraîneurs, Performances. Lists 7 horses and their details.

7^e Course

Opérations: 19h18 - Départ: 19h45

FRANCE SIRE ANJOU-LOIRE CHALLENGE

(Listed) - CHALLENGE CRYSTAL CUP - Steeple-Chase-Cross-Country

95 000 € - (42 750, 20 900, 12 350, 8 550, 4 750, 3 325, 2 375)
109 250 € (49 162, 24 035, 14 202, 9 832, 5 462, 3 823, 2 731) - Allocation + Prime Propriétaire (jument si éligible)



Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg. La course sera précédée d'un défilé.

Des récompenses seront offertes à l'entourage du cheval gagnant par Monsieur André MARTIN, Président de l'Association des Courses du Lion d'Angers, Monsieur Arnaud POIRIER, Directeur de FS MediaProd, Monsieur Eric WOERTH, Président du Conseil d'Administration du PMU et par les membres de la Crystal Cup. Tous les propriétaires et jockeys repartiront avec un souvenir offert par les partenaires de l'Association des Courses du Lion d'Angers.

Parcours n° C5: Cross-Country, Dist. 7 300 m env. - 50 obstacles (Haie Noire de Départ - Contre Haut - Piano à Descendre - Gros Contre Haut - Gros Contre Bas - Double Barrière - Talus Landais - Oxer - Fence Irlandais - Tronc d'Arbre - Banquette - Talus Landais - Descente - Fossé - Contre Haut - Contre Bas - Petit Fence - Bull Finch - Petit Contre Haut - Haie Verte en Contre Bas - Grimpette - Talus Landais - Volpurn - Gué - Contre Haut - Contre Bas - Fossé - Grimpette - Gros Open Ditch - Rail Ditch and Fence - Talus Landais - Gros Contre Haut - Gros Contre Bas - Grimpette - Contre Bas - Talus Landais - Oxer - Fence Irlandais - Brook - Descente - Fossé - Contre Haut - Contre Bas - Petit Fence - Bull Finch - Gros Contre Haut - Gros Contre Bas - Piano à Monter - Haie - Dernière Haie)

- Simple Gagnant, Simple Placé, Couplé Gagnant, Couplé Placé, Trio, 2sur4, Multi

Table with columns: Propriétaires, Chevaux, Monts, Poids, Valeur, Origines & Éleveurs, Entraîneurs, Performances. Lists 10 horses and their details.



8^e Course

Opérations: 19h50 - Départ: 20h32

PRIX DU CHÂTEAU D'AVRILLÉ (ASSO. DES ÉLEVEURS D'AQPS DE L'OUEST)

Femelles - Autres Que Pur Sang

20 000 € - (10 000, 3 800, 2 800, 1 800, 800, 500, 300)



Pour juments de 4 et 5 ans n'étant pas de race pur-sang, nées et élevées en France. Poids: 65 kg. Les chevaux ayant reçu une allocation de 8.500 porteront 2 kg; été classé 2^e ou 3^e d'un Groupe AQPS, 3 kg; gagné un Groupe AQPS, 5 kg.

Les remises de poids prévues à l'article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables à l'exception du paragraphe relatif aux femmes-jockeys. Des récompenses seront offertes à l'entourage de la jument gagnante par Monsieur Emmanuel BRIANTO, représentant commercial du Château d'Avrillé.

Parcours n° P4: Plat, Dist. 2 400 m env.

- Simple Gagnant, Simple Placé, Couplé Gagnant, Couplé Placé, Trio, 2sur4, Multi

Table with columns: Propriétaires, Juments, Monts, Poids, Valeur, Origines & Éleveurs, Entraîneurs, Performances. Lists 10 horses and their details.



PROMESSE DE L'ANJOU-LOIRE aux bénéficiaires d'AU-DELÀ DES PISTES

Association oeuvrant pour la promotion des réformés des courses de galop et leur reconversion, reconnue d'intérêt général et détenant des reçus fiscaux

NOM..... Prénom.....
Tél..... E-Mail.....

Papillon à déposer au stand Au-Delà des Pistes - Vous serez contactés afin de vous faire parvenir un appel de don sur facture.



LES JEUX D'ARGENT ET DE HASARD PEUVENT ÊTRE DANGEREUX: PERTES D'ARGENT, CONFLITS FAMILIAUX, ADDICTION... RETROUVEZ NOS CONSEILS SUR JOUEURS-INFO-SERVICE.FR (09 74 75 13 13 - APPEL NON SURTAXÉ)

Le Pari hippique comporte une part de hasard, le gain n'est donc pas garanti.



Tout sur les hippodromes de France Galop (dates, accès, services, réservation restaurant...) sur www.france-galop.com - État du terrain: www.france-galop.com, rubrique courses

RECOMMANDATIONS ET AVIS AU PUBLIC

- 1^{er} Les parieurs doivent conserver leurs récépissés du Pari Mutuel jusqu'à l'affichage des rapports officiels.
2^e Les gains des paris sont payés aux différents guichets du Pari Mutuel de l'hippodrome. Le paiement se poursuit sur l'hippodrome pendant une demi-heure après l'arrivée de la dernière course.
3^e Ils peuvent également être payés pendant 60 jours à compter de leur mise en paiement sur tous les autres hippodromes (dans la limite des heures prévues pour l'enregistrement des paris) et dans tous les points de vente PMU pour les réunions prévues au programme national PMU.
4^e Toute somme revenant aux parieurs gagnants à la fin d'une transaction de paris supérieure à 2 000 € est exclusivement payable par chèque bancaire, sur présentation uniquement d'une pièce d'identité valide.
5^e Les paiements en espèces des gains et des mises sont limités à 1 000 €, en application de l'article D112-3 du Code Monétaire et Financier.

Foreign visitors are informed that one exchange office and one Visa card or Eurocard are opened at their disposal and money cash could be obtained depending on the exchange rules.